

Rapport de la commission « clés du centre communal du Verger » concernant le Préavis municipal n° 12 – 2012 relatif à l'installation d'un système d'accès par clés électroniques pour différents bâtiments communaux

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

La commission composée de Mesdames Sandrine Berthoud, Christiane Chevalier, Magali Demierre, ainsi que de Messieurs Claude Brocard, Jérôme Ischi, Claude-Alain Zbinden et Pierre Zurbrügg s'est réunie une première fois le mardi 20 mars 2012 à 17h. à la Salle des Réunions du centre communal du Verger. Claude Brocard est excusé. La Municipalité est représentée par Mesdames Isabelle Hautier-Charrotton, Isabelle Gay-Crosier et Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi. Sont également présents Messieurs Christian Charrotton et Michel Martin tous deux concierges des bâtiments communaux.

Contexte et travaux à réaliser

Cette commission a pour but d'étudier le projet de mise en œuvre d'un nouveau système d'accès et de verrouillage au Centre communal du Verger. En effet, l'accès aux divers locaux devient de plus en plus problématique. Les transferts de clés et le manque de communication quant à ces derniers, la perte des clés ou leur non restitution font du Verger un véritable « moulin » avec pour conséquences des portes qui ne sont plus verrouillées durant la nuit ou l'usage intempestif de certaines salles lors de manifestations.

Forte de ce constat, la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre la méthode conventionnelle de fermeture et d'équiper le bâtiment, ainsi que l'édicule public, les bureaux communaux, ainsi que les portes prioritaires du nouveau local des pompiers de serrures et clés électroniques.

Les portes principales seraient ainsi équipées d'un système de fermeture propre à chaque utilisateur, selon ses besoins, ses différentes plages horaires et jours d'utilisation des locaux. Les clés remises individuellement à chaque usager seraient programmées et gérées par un logiciel communal permettant à tout moment un contrôle, une mise à jour ou une annulation de ces clés.

Présentation des systèmes SALTO et VERSO

Lors de cette première séance, nous avons assisté à la présentation de 2 systèmes de clés et serrures électroniques actuellement adoptés par de plus en plus de Communes. Le préavis n'est pas encore établi.

1) Système SALTO par la maison Hasler

Deux représentants de cette entreprise nous font la démonstration de leur système de fermeture des portes. Des ensembles plaques béquille (support et poignée) électroniques, des lecteurs muraux ou des cylindres à bouton sont les supports d'identification mis à disposition. L'utilisateur est muni d'un badge qu'il suffit de passer devant le lecteur. Ce dernier réagit ou non selon la programmation donnée au badge. Les plaques béquilles sont alimentées par trois piles standard permettant d'assurer environ 60'000 manœuvres avant leur remplacement.

Le système SALTO permet de combiner fermeture électronique et mécanique grâce à une combi-clé et un système de fermeture avec cylindre et bouton.

Toutes les combinaisons et programmations des badges en terme d'horaire, de calendrier, de fermeture automatique ou d'utilisateur sont possibles.

Le tout relié à un logiciel de gestion des accès. Ce dernier permet également de bloquer des supports d'identification (badges) perdus.

2) Système VERSO CLIQ par la maison Keso

Deux représentants de cette entreprise nous font la démonstration de leur système. Ici c'est le cylindre de la serrure qui est adapté en électronique. Donc facilement remplaçable par le personnel communal. Une puce à code d'identification est intégrée dans la tête de la clé, ainsi qu'une pile plate standard et un indicateur d'état de la batterie. La pile fournit l'énergie nécessaire à l'alimentation et transmissions des données. Chaque utilisateur sera donc responsable de sa clé et de sa batterie. Le système VERSO CLIQ permet de combiner fermeture électronique et mécanique.

Toutes les combinaisons et programmations des clés en terme d'horaire, de calendrier ou d'utilisateurs sont possibles. Le tout relié à un logiciel de gestion des accès. Ce dernier permet une déprogrammation des droits d'accès en cas de perte de clé.

La présentation de ces deux systèmes terminée laisse tout le monde perplexe et les avis sont partagés quant au système à choisir. Nous en discuterons lors de la deuxième séance et lorsque le préavis sera établi.

Objet du préavis

La commission se réunit à nouveau le mardi 3 avril 2012 à 19h. en salle de Municipalité. Sont présents les membres de la commission, sauf Monsieur Pierre Zurbrügg, excusé. La Municipalité est représentée par Madame Isabelle Hautier-Charrotton et Messieurs Yvan Rochat, Yves Jauner et Pierre-André Ischi.

Le préavis est mis en discussion. Les prix des deux systèmes sont équivalents. Les municipaux présents sont partagés quant au choix du système à retenir. Ils demandent l'avis de la commission. Les avis sont divisés et beaucoup de questions restent en suspension, principalement concernant les logiciels de gestion... Qui s'en occupera, est-ce que leur utilisation est aisée, combien de temps pour une formation.. etc

La Municipalité propose à la commission d'organiser une deuxième rencontre avec les représentants des deux systèmes, afin qu'ils puissent nous éclairer sur ces différents sujets et nous faire une démonstration des logiciels

Présentation des logiciels

Cette dernière séance a lieu le jeudi 19 avril 2012 à 16h.30 à la Salle des Réunions du centre communal du Verger. Sont présents les membres de la commission, sauf Monsieur Jérôme Ischi, excusé. La Municipalité est représentée par Mesdames Isabelle Hautier-Charrotton, Isabelle Gay-Crosier et Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi. Sont également présents Messieurs Christian Charrotton et Michel Martin.

Deux représentants de chaque entreprise nous apportent des éclaircissements quant au fonctionnement de leur logiciel.

Après démonstration, nous en concluons que chaque logiciel – qui peut être adapté sur n'importe quel ordinateur – présente une structure de menus et d'affichage de listes présentant une vue d'ensemble claire. Il semble qu'une personne puisse être formée et opérationnelle après deux demi-journées d'informations de la part de l'entreprise sollicitée. Des programmes peuvent être définis à l'avance en fonction des besoins du futur utilisateur. Un logiciel adapté permettra l'extension du système à d'autres bâtiments futurs.

Bien que le choix final du système appartienne à la Municipalité, nous nous permettons ici d'exposer notre avis sur ce choix. Pour nous, le produit VERSO CLIQ serait clairement plus adapté aux besoins de notre Commune car, par rapport au système SALTO, il présente les avantages suivants :

- 1. Le système VERSO CLIQ est un système dit « mécatronic », c'est-à-dire une combinaison entre un système de clés mécaniques traditionnelles et un système électronique. Ceci présente l'avantage de pouvoir équiper les portes principales avec une gestion d'accès électronique, tout en travaillant avec des cylindres traditionnels pour les portes secondaires.*
- 2. Les portes existantes peuvent être équipées très facilement et à tout moment de cylindres mécatroniques, car ces cylindres sont de mêmes dimensions que les cylindres mécaniques couramment utilisés actuellement. Cette opération peut être effectuée par le personnel communal.*
- 3. En cas de perte d'une clé, la désactivation des cylindres concernés se fait à l'aide d'une clé spéciale. Cette méthode garanti que toutes les portes sont inaccessibles pour le porteur de la clé perdue ou volée.*
- 4. Le dernier, mais principal avantage du système VERSO CLIQ consiste en son mode d'alimentation de l'électronique. Contrairement au système SALTO ou l'électronique est alimenté par des piles qui sont intégrées dans les portes, dans le système VERSO CLIQ la pile se trouve dans la clé de chaque utilisateur. Cela permet d'éviter qu'une porte soit condamnée à tous les utilisateurs, par manque d'électricité. En cas de panne d'une clé, les autres utilisateurs peuvent toujours ouvrir la porte. Ce mode d'alimentation nous semble mieux adapté aux bâtiments non chauffés ou avec fermetures extérieures, soumis à des températures très basses. En effet, les piles restent au chaud dans la poche de l'utilisateur.*

Pour toutes ces raisons, la commission dans sa majorité, suggère donc à la Municipalité de choisir le système VERSO CLIQ représenté par la maison Keso. Cet avis est également partagé par les deux employés communaux qui ont assisté aux présentations et qui se sont exprimés sur demande de Monsieur Yvan Rochat.

Financement

Le total des coûts et travaux (voir détails dans le préavis) se monte à Fr. 81'000.-

Pour le bâtiment du Verger, il sera discuté avec l'ASiCoPe d'une éventuelle participation au coût de cette installation, puisqu'elle concerne en partie les locaux utilisés par l'école.

Pour le local des pompiers, il est envisagé d'inclure ces frais dans l'investissement de la construction.

Le remplacement des clés électroniques perdues ou non rendues sera financé par les cautions retenues lors de la remise des clés aux locataires ou utilisateurs des bâtiments équipés d'un tel système.

Plafond d'endettement 2011-2016

Cet investissement est prévu dans la planification financière pour un montant de CHF 71'000.- par recours à l'emprunt. Toutefois et selon les devis reçus, le coût sera de CHF 81'000.- et sera prélevé sur la trésorerie courante. L'amortissement sera lui prélevé sur le fonds de réserve « bâtiments communaux » 9.282.19. il n'y aura donc pas d'incidence sur le plafonds d'endettement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission « clés du centre communal du Verger » unanime et en accord avec la Municipalité, vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- ***tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012 (Selon catalogue N° 100, qualifié de «urgent» et prévu entre 2012 pour un montant de CHF 71'100.-)***

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 12 - 2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en place d'un nouveau système d'accès et de verrouillage par clés électroniques au Centre communal du Verger, aux bureaux communaux, ainsi qu'au futur local des pompiers*
- 2. D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total brut de CHF 81'000.- TTC*
- 3. De financer la dépense par la trésorerie courante*
- 4. D'amortir le solde de l'investissement par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux 9.282.19*

Penthalaz le 14 mai 2012

Le rapporteur

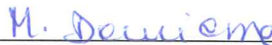
Christiane Chevalier



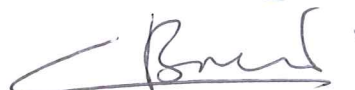
Les membres

Sandrine Berthoud

Magali Demierre



Claude Brocard



Jérôme Ischi



Claude-Alain Zbinden



Pierre Zurbrugg

